

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal Du 27 Juin 2009

Le vingt sept juin deux mille neuf, neuf heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le dix-neuf juin deux mille neuf, se sont réunis, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Luc CHATEL, Maire.

Monsieur Paul Fournié, élu par ses collègues, a pris place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil Municipal : 35
Membres du Conseil Municipal en exercice : 35
Nombre de votants : 34

PRESENTS : 30

Luc CHATEL, Gérard GROSLAMBERT, Elisabeth ALLAIRE, Didier COGNON, Christine GUILLEMY, Gérard BOCQUILLON, Céline VANCRAEYNESTE, Vincent GALANTIER, Francis FINEZ, Jacky CHATELAIN, Paul FLAMERION, Anne-Marie WILHELEM, Françoise BELDICO, Bernard SIMON, Maryse CAMUS, Christian BURTE, Catherine PAZDZIOR, Sophie NOEL, Valérie NEDELEC, Jean-Charles BERTHIER, Benoît FANOI, Paul FOURNIE, Marie-Claire RICHARD, Lionel BLONDELLE, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Philippe DEBREF, Céline GROMEK-PARKER, Patrick VIARD.

ABSENTE : 1
Samira CHALOUANE

EXCUSES : 4

Céline CUCCURU, Béatrice JEHLE, Odile DECHANET, Frédéric PERRIN.

PROCURATIONS : 4

Melle Céline CUCCURU à Mme Céline VANCRAEYNESTE, Mme Béatrice JEHLE à M. Gérard BOCQUILLON, Mme Odile DECHANET à M. Vincent GALANTIER, M. Frédéric PERRIN à M. Gérard GROSLAMBERT.

- **Approbation des procès-verbaux des 28 février et 03 avril 2009 à l'unanimité.**

GRANDS PROJETS

1 Etude de faisabilité à l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal sur le secteur gare : validation

Le 15 juin 2008, le conseil a autorisé M. le Maire à signer la convention de financement relative à l'étude de faisabilité en vue de l'aménagement du pôle d'échange multimodal de CHAUMONT qui a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF et financée pour partie par la Collectivité.

Lors de sa réunion du 30 avril 2009, le comité de pilotage, regroupant autour de la collectivité, SNCF, RFF et les Autorités Organisatrices des Transports (Etat, Région, Département, Communauté de Communes), a validé un scénario d'aménagement élaboré par l'AREP, dont les esquisses ont été présentées à titre de simple information au conseil du 06 décembre 2008.

Fort de l'aval reçu en comité de pilotage, la collectivité souhaite poursuivre la mise en œuvre de ce projet d'aménagement urbain structurant en lançant les études nécessaires à la réalisation notamment des espaces publics, comme la réalisation du nouveau boulevard urbain. Il appartient donc à la ville de lancer les procédures de concertation associées aux différents éléments de ce projet.

Il est décidé à raison de 27 voix pour, 5 contre (Blondelle, Richard, Lefèvre, Gitton, Djanti) et 2 abstentions (Debref, Gromek-Parker) d'approuver les conclusions de cette étude de faisabilité, de lancer les procédures réglementaires associées à ce projet et de donner pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

2 Aménagement du secteur gare - dépôt des autorisations d'occupation du sol pour démolition du bâti ferroviaire et passation d'une convention étude-travaux pour sécurisation du site

Pour permettre à la Collectivité de mettre en œuvre son projet d'aménagement du secteur gare au travers de la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal, la libération des emprises ferroviaires en parties inoccupées s'impose. Sans attendre la ratification des transactions foncières en cours, SNCF et RFF autorisent la commune à procéder à cette démolition sous condition d'entente préalable sur les valeurs des emprises à acquérir.

En conséquence, l'assemblée, à raison de 27 voix pour, 5 contre (Blondelle, Richard, Lefèvre, Gitton, Djanti) et 2 abstentions (Debref, Gromek-Parker), autorise M. le Maire à déposer les permis de démolir nécessaires et à signer avec SNCF une convention d'études et de travaux devant permettre d'inventorier, d'asseoir et de réaliser l'ensemble des prescriptions techniques devant s'imposer à cette libération et restant à la charge de la commune.

3 Marchés publics - Aménagement du secteur gare - création d'un groupement de commandes

Afin d'assurer la cohérence globale du projet de réaménagement du secteur gare et d'optimiser les coûts de réalisation de cette opération qui concerne plusieurs maîtres d'ouvrage, il est décidé, à raison de 27 voix pour, 5 contre (Blondelle, Richard, Lefèvre, Gitton, Djanti) et 2 abstentions (Debref, Gromek-Parker), de s'adhérer au groupement de commandes constitué entre la ville de Chaumont et le Conseil Général de la Haute Marne, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics. En qualité de coordonnateur, la ville de Chaumont procédera aux futures mises en concurrence nécessaires et aura en charge la signature, la notification et l'exécution des marchés correspondants. La commission d'appel d'offres du groupement sera celle du coordonnateur. M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

***** Monsieur VIARD quitte la séance**

4 Reconnaissance du caractère de service public communal de l'exploitation cinématographique

Consciente de l'importance non seulement du maintien mais de l'extension d'une offre cinématographique pour l'attractivité du centre ville, la ville a donc sollicité le groupe Tupin pour savoir s'il était prêt à investir dans le nouveau projet de multiplexe et en assurer l'exploitation.

Ce dernier a décliné l'offre mais s'est dit prêt à céder son fonds de commerce à la ville, qui propose de le racheter, pour déclencher les différentes aides, moyennant versement d'une somme égale au chiffre d'affaires annuel HT de l'exploitant calculé sur une moyenne des trois dernières années d'exploitation

(2007 à 2009). Cette transaction sera formalisée aux termes d'un protocole d'accord actant l'accord de M Tupin sur le montant de l'indemnité et sur la fermeture de ses établissements à l'ouverture du multiplexe.

Dans ce contexte de carence avérée de l'initiative privée, la ville a décidé d'ériger cette activité en service public, de réaliser le multiplexe en en assurant la maîtrise d'ouvrage et d'en confier l'exploitation à un délégataire qui sera retenu, à l'issue d'une procédure de publicité et de mise en concurrence.

Dans cette perspective, et sous réserve de la signature du protocole d'accord avec l'exploitant actuel, il est décidé, **à raison de 26 voix pour et 7 voix contre (Blondelle, Richard, Lefèvre, Gitton, Djanti, Debref, Gromek-Parker)**, de qualifier de service public municipal l'activité d'exploitation cinématographique, de décider, afin de permettre à la commune de mener à bien les opérations préalables à l'exploitation normale de l'équipement, de créer une régie simple qui se concrétisera par la seule création d'un budget annexe.

Le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur le principe du lancement d'une délégation de service public lors d'un conseil municipal ultérieur.

5 Budget annexe du multiplexe cinématographique

A raison de 26 voix pour et 7 voix contre (Blondelle, Richard, Lefèvre, Gitton, Djanti, Debref, Gromek-Parker), il est décidé de créer un budget annexe "multiplexe cinématographique" ainsi que ses spécificités comptables (gestion hors taxes, modalité de vote, régime des provisions). De plus, afin d'avoir une vue d'ensemble de l'opération, il est également décidé dans les mêmes conditions d'approuver une autorisation de programme avec répartition des crédits de paiement. La décision modificative est la retranscription comptable du crédit de paiement de l'année 2009.

6 Réutilisation des anciens garages municipaux en multiplexe cinématographique - Concours de maîtrise d'œuvre

La municipalité estime que l'activité de diffusion cinématographique sur la ville doit être pérennisée et élargie en envisageant la construction d'un nouvel équipement adapté aux nouvelles exigences de programmation et aux attentes du public.

Pour mener à bien ce projet, la ville souhaite saisir l'opportunité d'un projet de rénovation urbaine sur le secteur gare pour transformer les anciens garages en complexe cinématographique. Si l'opérateur en charge de l'exploitation du complexe sera désigné à l'issue d'une procédure de délégation de service public, la ville de Chaumont, en qualité de maître d'ouvrage, conserve la maîtrise de la conception du complexe en particulier dans sa dimension architecturale et urbaine.

A raison de 26 voix pour et 7 voix contre (Blondelle, Richard, Lefèvre, Gitton, Djanti, Debref, Gromek-Parker), il est décidé de valider le programme sommaire de l'opération, le principe du lancement d'un concours restreint d'architecture conformément aux dispositions des articles 70 et 74 du code des marchés publics, d'arrêter le coût de l'opération à 5 000 000€ HT et de fixer à 17 000 €HT le montant de l'indemnité de concours pouvant être versée à chacun des candidats, soit un total de 51 000 euros HT.

RESSOURCES HUMAINES

7 INFORMATION : rendu final de l'audit avec présentation du nouvel organigramme

8 Modification du tableau des postes

L'avis du Comité Technique Paritaire a été recueilli lors de sa dernière réunion le 12 juin 2009 pour les ouvertures et fermetures proposées concernant l'actualisation des postes au regard de la réorganisation des services et la transformation pour régularisation des situations des agents suite à réussite à concours ou changement de filière. **Cette modification est approuvée à raison de 26 voix pour et 7 voix contre (Blondelle, Richard, Lefèvre, Gitton, Djanti, Debref, Gromek-Parker).**

9 INFORMATION relative à une décharge de fonction

***** Madame C. GUILLEMY s'absente momentanément et donne pouvoir à Monsieur COGNON**

10 Autorisation de Programme - crédits de paiement : MSA

Le regroupement des services municipaux va être réalisé dans l'ancien bâtiment de la MSA. Afin d'avoir une vue d'ensemble de l'opération, il est décidé d'approuver à **raison de 26 voix pour et 7 voix contre (Blondelle, Richard, Lefèvre, Gitton, Djanti, Debref, Gromek-Parker)**, une autorisation de programme d'un montant de 2 992 000 euros TTC sur une durée de deux ans.

11 Modifications du règlement intérieur

L'assemblée approuve, **à l'unanimité**, les modifications du règlement du temps de travail rendues nécessaires :

- celles relatives à la gestion des astreintes techniques des agents municipaux,
- celles relatives à l'organisation du temps de travail en journée continue,
- celles relatives aux conditions d'utilisation du compte épargne temps.

Les membres du comité technique paritaire réunis le 12 juin dernier ont été saisis pour avis de ces deux points.

12 Action sociale : adhésion au CNAS (convention)

Les dispositions de la récente loi du 02 février 2007 conduisent chaque collectivité à délibérer sur l'action sociale offerte à ses agents territoriaux. **A l'unanimité**, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS à compter du 1^{er} septembre 2009.

13 Convention cadre d'accueil de stagiaires

Afin de simplifier et de rendre plus réactives les conditions d'accueil des stagiaires de l'Ecole de la 2^{ème} Chance, il est décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre d'accueil des stagiaires de cette structure. M. Djanti ne prend pas part au vote.

FINANCES/ACHATS PUBLICS

***** Retour de Mme Guillemy. Monsieur Gérard Gros Lambert est Président de séance pour les deux points suivants, relatifs aux comptes administratifs.**

14 Nouvelle adoption du compte administratif 2008 du budget annexe de l'assainissement et affectation de résultat

Suite à la réforme de la nomenclature comptable applicable aux budgets de l'eau et de l'assainissement (M49) visant à la simplification des écritures comptables relatives aux opérations d'ordre, le service des finances a eu une interprétation erronée de la procédure à mettre œuvre sur les Intérêts Courus Non Echus.

Le conseil approuve, **à l'unanimité**, la régularisation proposée, à savoir :

	En Investissement	En Fonctionnement
Résultat Nouveau	- 86 159.83	+ 250 921.09
Résultat Ancien	+ 45 711.81	+ 382 792.73

Cette délibération annule et remplace la précédente.

M. le Maire ne prend pas part au vote.

15 Nouvelle adoption du compte administratif 2008 du budget annexe de l'eau et affectation de résultat

L'impact de la régularisation du compte administratif de l'Eau est le suivant :

	En Investissement	En Fonctionnement
Résultat Nouveau	+ 45 745.81	+ 354 545.40
Résultat Ancien	+ 54 599.71	+ 354 545.40

Cette délibération annule et remplace la précédente.

M. le Maire ne prend pas part au vote.

16 Modification des autorisations de programmes (AP/CP)

*** Autorisation de programme : Val André, alarme incendie :**

Les travaux inscrits lors de la préparation du budget primitif l'ont été hors taxes. Il convient donc d'ajouter la TVA s'y rapportant (+ 38 122,00 euros).

La notification de la subvention du Conseil Général de la Haute-Marne est supérieure à la prévision initiale (+ 6 960,00 euros)

*** Autorisation de programme : ANRU**

Les travaux de voirie prévus dans le cadre de l'ANRU et votés lors du vote du budget primitif 2009 ne seront pas réalisés en totalité durant cet exercice. Il convient donc de les décaler d'une année (dépenses et recettes).

Délibération approuvée à raison de 28 voix pour et 5 voix contre (Blondelle, Richard, Lefèvre, Gitton, Djanti).

17 Décisions modificatives

A/ Budget principal (N°2)

Cette décision modificative n°02 s'équilibre en fonctionnement à 260 592,02 euros et en investissement à 381 567,02 euros.

L'équilibrage de la section de fonctionnement telle que présentée se traduit par une inscription complémentaire du virement à la section d'investissement de 71 263,02 euros. Cela permet donc de réduire le besoin d'emprunt de 20 245 euros.

Délibération approuvée à raison de 26 voix pour et 7 voix contre (Blondelle, Richard, Lefèvre, Gitton, Djanti, Debref, Gromek-Parker).

B/ Budget annexe de l'eau (N°1)

Cette décision modificative n°01 du budget annexe de l'eau, approuvée à l'unanimité, s'équilibre en investissement à - 2 441,86 euros.

C/ Budget annexe de l'assainissement (N°2)

Cette décision modificative n°02 du budget annexe de l'assainissement, approuvée à l'unanimité, s'équilibre en fonctionnement à zéro euro et présente un sur équilibre d'investissement de 128 835,78 euros.

D/ Budget annexe des activités économiques (N°2)

Cette décision modificative n°02 du budget annexe des activités économiques, approuvée à l'unanimité, s'équilibre en fonctionnement à 525 000,00 euros et est en sur équilibre d'investissement de 500 000 euros :

E/ Budget annexe des résidences sociales (N°2)

Cette décision modificative n°02 du budget annexe des résidences sociales, approuvée à l'unanimité, s'équilibre en fonctionnement à 500 euros.

18 Dotation de Solidarité Urbaine 2008 - rapport justificatif d'affectation

La Ville de CHAUMONT a perçu, au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine 2008, une somme de 1 286 721 euros en augmentation de 20 263 euros soit +1.60% par rapport à 2007 (rappel 2007 : 1 266 458 euros).

Conformément à l'article L 2334-15 du C.G.C.T., Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante un rapport qui retrace les actions de développement social urbain qui ont pu être menées.

Le conseil prend acte.

19 Attribution de subventions

Il est décidé d'allouer les subventions suivantes qui ont été examinées dans les commissions correspondantes :

RESSOURCES INTERNES				
compte budgétaire: 65 6574 025 FIN			Crédit voté	59 124 € 100%
			Déjà attribué	57 124 € 97%
			Vote en cours	2 000 € 3%
			Solde	0 € 0%
DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Country 52		2 000,00 €	2 000,00 €	
	TOTAL	2 000,00 €	2 000,00 €	
compte budgétaire: 65 6574 025 DRH			Crédit voté	256 630 € 100%
			Déjà attribué	135 600 € 53%
			Vote en cours	121 030 € 47%
			Solde	0 € 0%
DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Comité des œuvres sociales de la ville de Chaumont		256 630,00 €	256 630,00 €	déjà versé 135 600€
	TOTAL	256 630,00 €	256 630,00 €	

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

compte budgétaire: 65 6574 025 DEJV		Crédit voté	122 000 €	100%
		Déjà attribué	76 000 €	62%
		Vote en cours	45 720 €	37%
		Solde	280 €	0%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Francas		36 000 €	72 000 €	2ème versement
CVB 52	Chaumont plage	1 200 €	1 200 €	
ECAC basket	Chaumont plage	1 200 €	1 200 €	
ECAC rugby	Chaumont plage	1 200 €	1 200 €	
ECAC handball	Chaumont plage	1 200 €	1 200 €	
Chaumont football club	Chaumont plage	1 200 €	1 200 €	
Boxing club chaumontais	Chaumont plage	400 €	400 €	
Chess 2000	Chaumont plage	1 200 €	1 200 €	
La chaumontaise	Chaumont plage	500 €	500 €	
Centre nautique Chaumont Choignes	Chaumont plage	900 €	900 €	
Prévention routière	Chaumont plage	720 €	720 €	
	TOTAL	45 720,00 €	81 720,00 €	

compte budgétaire: 65 6574 025 DEJS		Crédit voté	2 500 €	100%
		Déjà attribué	800 €	32%
		Vote en cours	500 €	20%
		Solde	1 200 €	48%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Coop. René Cassin	Voyage à PARIS	500,00 €	500,00 €	
	TOTAL	500,00 €	500,00 €	

DIRECTION DES SPORTS

compte budgétaire: 65 6574 025 SPOR		Crédit voté	413 730 €	100%
		Déjà attribué	298 650 €	72%
		Vote en cours	101 550 €	25%
		Solde	13 530 €	3%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
ASAC (M.Poivey)		1 600,00 €	4 000,00 €	
ASPTT football		4 040,00 €	10 100,00 €	
ASPTT tennis		1 720,00 €	4 300,00 €	
Boxing club Chaumontais		2 060,00 €	5 150,00 €	
Cercle des armes		3 800,00 €	9 500,00 €	
Cercle hippique Cht-Choignes		7 580,00 €	18 950,00 €	
Chess 2000		2 160,00 €	5 400,00 €	
ECAC athlétisme		2 280,00 €	5 700,00 €	
ECAC basket		3 220,00 €	8 050,00 €	
ECAC handball		1 400,00 €	3 500,00 €	
ECAC rugby		2 180,00 €	5 450,00 €	
ECAC Triathlon		4 800,00 €	12 000,00 €	
Génération roc		3 280,00 €	8 200,00 €	
Judo Club Chaumontais		4 560,00 €	11 400,00 €	
La chaumontaise		7 320,00 €	18 300,00 €	
Moto Club Haut-Marnais		1 640,00 €	4 100,00 €	
New fit		1 400,00 €	3 500,00 €	
OMS		70,00 €	6 000,00 €	

Orques chaumontais		1 960,00 €	4 900,00 €		
Société mixte de tir		1 320,00 €	3 300,00 €		
Vélo Club Chaumontais		3 720,00 €	9 300,00 €		
Yoseikan budo		840,00 €	2 100,00 €		
CFC		20 800,00 €	52 000,00 €		
CVB 52		13 000,00 €	130 000,00 €		
CMES		4 800,00 €	12 000,00 €		
	TOTAL	101 550,00 €	357 200,00 €		

compte budgétaire: 67 6745 025 SPOR			Crédit voté	40 250 €	100%
			Déjà attribué	15 155 €	38%
			Vote en cours	3 310 €	8%
			Solde	21 785 €	54%

DENOMINATION	ACTION	MONTANT DU	SOIT MONTANT	OBSERVATIONS
DE L'ASSOCIATION		VOTE	TOTAL ACCORDE	
Squadra 52	24 heures solex	1 000,00 €	1 000,00 €	
Aéroclub de Haute-Marne	80 ans du club	420,00 €	420,00 €	
Chaumont enduro 52	Zone européenne	840,00 €	840,00 €	
Interfac	Tournoi benjamins	210,00 €	210,00 €	
Basic VTT	Descente de la Combe Lavaux	350,00 €	350,00 €	
ECAC rugby	Finale calais	490,00 €	490,00 €	
	TOTAL	3 310,00 €	3 310,00 €	

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

compte budgétaire: 65 6574 025 CULT			Crédit voté	344 000 €	100%
			Déjà attribué	188 820 €	55%
			Vote en cours	149 470 €	43%
			Solde	5 710 €	2%

DENOMINATION	ACTION	MONTANT DU	SOIT MONTANT	OBSERVATIONS
DE L'ASSOCIATION		VOTE	TOTAL ACCORDE	
Créa Dance Cie du ruisseau	1000 Fonct.+ 1500 crea chemin de traverse	2 500,00 €	2 500,00 €	
Ensemble Vocalys		1 000,00 €	1 000,00 €	
Festival art et handicap	Festival du 8 au 13/06	2 500,00 €	2 500,00 €	
Harmonie municipale	Fonct.	2 000,00 €	2 000,00 €	
Initiales	Festival de l'écrit	1 000,00 €	1 000,00 €	
Méli mélo fabrique		5 500,00 €	5 500,00 €	
MJC	Solde	24 000,00 €	66 000,00 €	
Sound track	Projet artistique	7 000,00 €	7 000,00 €	
Stay roots	Concert reggae	4 000,00 €	4 000,00 €	
Les piffari		250,00 €		
Taps	Fonct.	800,00 €	800,00 €	
Théarto		4 500,00 €	4 500,00 €	
Théâtre de l'arche		2 500,00 €	2 500,00 €	Dont 500€ si collaboration avec le Relax
Université du temps libre		300,00 €	300,00 €	
Festival de l'affiche	Festival de l'affiche	72 000,00 €	180 000,00 €	
Trompettes de Chaumont		2 620,00 €		
Lézards vivants		2 000,00 €	2 000,00 €	

Agraf mobile	Edition d'un livre	3 000,00 €	3 000,00 €		
Ecrivain de Haute-Marne	Salon littérature	1 000,00 €	1 000,00 €		
Backstage	Exposition	300,00 €	300,00 €		
Paroles et musiques	Disque	700,00 €	700,00 €		
Chants de gouttière	Acomptes d'auteur	2 000,00 €	5 500,00 €		
Trebim music Diego Imbert	Jazz	1 000,00 €	1 000,00 €		
Squadra	Concert T.Dutronc	3 000,00 €	3 000,00 €		
Les astico	Fonct.	500,00 €	500,00 €		
Showmont sur scène	Fonct.	500,00 €	500,00 €		
Les amis de Buxières		3 000,00 €	3 000,00 €		
	TOTAL	149 470,00 €	300 100,00 €		

DIRECTION DU DEVELOPEMENT SOCIAL / ACTION SOCIALE

compte budgétaire: 65 6574 025 DSDI		Crédit voté	254 958 €	100%
		Déjà attribué	203 635 €	80%
		Vote en cours	49 445 €	19%
		Solde	1 878 €	1%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Interfoyers		1 000,00 €	1 000,00 €	
Secours populaire français		5 000,00 €	2 000,00 €	
Artisans du monde		1 200,00 €	1 200,00 €	
Atelier du viaduc		2 000,00 €	2 000,00 €	
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Haute-Marne		3 000,00 €	5 000,00 €	
Comité dép. d'éducation pour la santé		1 500,00 €	1 500,00 €	
Initiales		8 700,00 €	8 700,00 €	
Escale		3 545,00 €	5 045,00 €	
Maison des jeunes et de la culture		10 000,00 €	14 000,00 €	
Union départementale des assoc. Familiales		11 500,00 €	11 500,00 €	
Les petits lutins		2 000,00 €	2 000,00 €	
	TOTAL	49 445,00 €	53 945,00 €	

Pour information :				
Compte budgétaire		2042	6574	6745
Crédits votés tous services confondus		0,00 €	1 500 578,00 €	53 250,00 €
Soldes crédits votés tous services confondus		0,00 €	50 724,00 €	33 285,00 €

Les subventions attribuées aux associations ci-dessous ont été votées, à **l'unanimité**, étant précisé que certains élus n'ont pas pris part au vote conformément au tableau récapitulatif :

NOM	ASSOCIATION
Mademoiselle CUCCURU	Trompettes de Chaumont
Mademoiselle CUCCURU et Monsieur BERTHIER	Harmonie Municipale
Monsieur FANOI	Centre nautique Chaumont-Choignes
Monsieur GITTON	Cercle hippique Chaumont-Choignes
Madame PAZDZIOR	Théâtre de l'Arche
Mesdames BELDICO et GUILLEMY	Les Amis de Buxières
Madame DECHANET et Messieurs BERTHIER,	Festival de l'Affiche

* Maison des Jeunes et de la Culture : Deux subventions attribuées à raison de **26 voix Pour et 7 Contre (Marie-Claire RICHARD, Lionel BLONDELLE, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Philippe DEBREF, Céline GROMEK-PARKER)**

* CVB 52 : Monsieur Gros Lambert ne prend pas part au vote. Deux subventions allouées à raison de **25 voix Pour et 2 Contre (Philippe DEBREF et Céline GROMEK-PARKER)**

Les autres subventions sont votées à **l'unanimité**.

(43) Appel à projets ville : subventions aux associations

A l'unanimité, il est décidé d'allouer les subventions suivantes :

- UFOLEP Haute-Marne..... 1 000,00 euros
- Ass Départementale Prévention Jeunesse..... 4 280,00 euros
- Centre Nautique de Chaumont-Choignes..... 900,00 euros
- Ligue de l'Enseignement..... 10 000,00 euros
- Familles Rurales de Haute-Marne..... 500,00 euros
- Mélimélo Fabrique..... 3 000,00 euros
- Maison des Jeunes et de la Culture : avis favorable mais la subvention sera soumise à une séance ultérieure.

Réalisation dernier trimestre 2009 et année 2010.

Les crédits sont inscrits au compte 6574 - appel à projets

Monsieur Benoît Fanoï ne prend pas part au vote.

(49) Avenants aux conventions avec les associations CVB 52 - CFC - CMES

Il est décidé d'autoriser M. le Maire à signer les avenants suivants :

- CVB 52 pour le solde de la subvention de fonctionnement, d'un montant de 13.000 €. Total accordé pour l'année 2009 : 130.000 €
- CFC pour le solde de la subvention de fonctionnement, d'un montant de 20.800 €. Total accordé pour l'année 2009 : 52.000 €
- CMES pour le solde de la subvention de fonctionnement, d'un montant 4.800 €. Total accordé pour l'année 2009 : 12.000 €
- un avenant avec le CVB 52, en complément de la convention de partenariat votée en conseil municipal du 18 octobre 2008, qui a pour but de développer et de préciser le 2è alinéa des objectifs de l'article 1 de cette convention.

Ces votes ont lieu à **l'unanimité**, à l'exception de ceux relatifs aux CVB 52, **approuvés à raison de 30 voix pour et 2 contre (Debref et Gromek-Parker)**, pour lesquels Monsieur Gros Lambert ne prend pas part.

***** Mme Pazdzior quitte la séance et donne pouvoir à Mme M. Camus**

20 Chaumont Habitat - Garanties d'emprunts

A/ 2 776 688 euros pour le financement de travaux de construction de 31 logements PRU - Résidences V. Hugo rue du Bassigny

Durée totale du prêt CDC : 40 ans - Echéances : annuelles

Différé d'amortissement : Sans - Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.35%

Taux annuel de progressivité : 0%

Délibération approuvée à l'unanimité.

B/ 389 500 euros pour le financement de travaux de réhabilitation de 29 pavillons rue des Pâquerettes à Chaumont

Durée totale du prêt CDC : 20 ans - Echéances : annuelles

Différé d'amortissement : Sans - Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.35%

Taux annuel de progressivité : 0%

Délibération approuvée à l'unanimité.

C/ 272 370 euros pour le financement de travaux de construction de 16 logements PLAI Résidence V. Hugo rue du Bassigny à Chaumont

Durée totale du prêt CDC : 40 ans - Echéances : annuelles

Différé d'amortissement : Sans - Taux d'intérêt actuariel annuel : 1.45%

Taux annuel de progressivité : 0%

Délibération approuvée à l'unanimité.

21 UDAF - Garantie d'emprunt de 150 000 euros pour l'acquisition de 132 m² complémentaire dans l'immeuble sis 13 rue Victor Fourcaut

Nature du concours : prêt à long terme du Crédit Coopératif
Montant : 150 000 euros - Taux d'intérêt annuel : taux fixe 3.59% - Durée : 10 ans
Délibération approuvée à l'unanimité.

22 Modification de la délégation au Maire (art. L.2122-22 du CGCT)

La loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics privés (LAPCIPP) a assoupli et modifié les dispositions du CGCT, relatives à la passation des marchés publics, en offrant la possibilité aux organes délibérants de donner, en la matière, plus de souplesse d'action à l'exécutif.

En conséquence, il est décidé, **à raison de 26 voix pour et 7 contre (Blondelle, Richard, Lefèvre, Gitton, Djanti, Debref, Gromek-Parker) :**

- d'abroger l'alinéa 4° et de le remplacer en autorisant M. le Maire « à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

Le Conseil Municipal sera tenu informé des actes accomplis dans le cadre de cette délégation conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT.

23 Règlement intérieur des marchés passés selon une procédure adaptée

Les dernières réformes du Code des marchés publics consécutives au plan de relance de l'économie amènent une simplification des procédures passant notamment par un relèvement des divers seuils.

Ces modifications imposent une modification du règlement intérieur des marchés passés selon une procédure adaptée pris par arrêté du maire et dont vous avez eu copie.

Le Conseil prend acte

URBANISME

24 Acquisition de terrain sur le secteur de la Vendue aux consorts

Valenti

Dans le cadre du projet de développement de la zone commerciale de la Vendue et afin de conforter ses réserves foncières, la Ville souhaite acquérir deux parcelles de terrain sur lesquelles est édifié un bâtiment à usage de garage et d'entrepôt sises à CHAUMONT, territoire de BROTTES, route de Neuilly, propriété des consorts VALENTI, moyennant le prix de 106 950,00 €. Cette transaction pourrait se conclure en 2010.

Il est décidé, **à raison de 26 voix pour et 7 contre (Blondelle, Richard, Lefèvre, Gitton, Djanti, Debref, Gromek-Parker)** de ratifier cette acquisition et d'autoriser M. le Maire à signer le compromis de vente correspondant.

25 Programme de travaux sur bâtiments communaux : dépôt des autorisations d'occupation des sols

Dans le cadre du programme annuel d'entretien des bâtiments communaux, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire est autorisé à déposer les demandes d'autorisation d'utilisation du sol pour les travaux suivants :

- démolition des anciennes serres du château de la Gloriette pour cause de dangerosité de l'édifice,
- modification des façades du bâtiment hébergement par la création d'ouvrants en façade de Château Tanguy - Val André,
- réfection d'une partie de la couverture de l'usine de production d'eau potable située sur le territoire de la commune de CHAMARANDES CHOIGNES.

26 Immeuble communal 4 et 4bis rue Clémenceau : autorisation du propriétaire pour réalisation de travaux confortatifs

Dans le cadre de la mise en place d'un nouveau concept de l'enseigne Cache-Cache, des travaux sont à réaliser sur l'immeuble communal sis 4 et 4bis rue Georges Clémenceau par son exploitant commercial, à savoir l'aménagement intérieur de la surface de vente ainsi que le traitement de la façade commerciale, rez-de-chaussée et 1^{er} étage. Il est donc décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser la SARL JEANLAURE, représentée par M. et Mme MEUNIER, exploitants de l'enseigne, à déposer les demandes d'autorisations d'occupation du sol correspondantes.

27 Localisation des services municipaux : prise à bail de locaux propriété du groupe CIC

Dans le cadre de la réorganisation des services, les services "Ressources humaines" et "politique de la Ville / Rénovation urbaine", occuperont à compter du 1^{er} juillet prochain des locaux à usage de bureaux sis au 3^{ème} et 4^{ème} étage de l'immeuble sis 3, rue Laloy et propriété de la banque CIC EST.

Cette occupation sous forme de location est consentie à la Ville moyennant un loyer annuel de 18.000 € hors charges pour des locaux d'une surface de 290 m².

A l'unanimité, il est décidé d'autoriser M. le Maire à conclure ce bail de location correspondant.

28 Cession du contrat d'un crédit-bail au profit de la SCI VG IMMO

A l'unanimité, il est décidé d'autoriser la cession par la Société JJC STEEL PLAST au profit de la SCI VG IMMO, rétroactivement au 15 avril 2008, du crédit-bail immobilier, moyennant le prix d'un euro et de la promesse de vente moyennant le prix d'un euro avec sous-location des locaux à la Société VALENTI COMPAGNIE dès l'entrée en jouissance, soit à compter rétroactivement du 15 avril 2008.

Les autres termes de la délibération du 11 février 2008 restent inchangés, notamment la levée d'option d'achat au 1er mai 2010 moyennant le prix de cession de 110.000 euros hors frais et taxes et l'acquisition par l'entreprise VALENTI ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, d'un terrain de 1750 m² environ à prendre sur les parcelles cadastrées section BP n°52 et D n°540 moyennant le prix de 3 € HT/m².

29 Plateau des Lavières : mise à disposition au profit de l'ASPTT de trois terrains communaux pour réalisation de divers aménagements

La Ville a mis à disposition de l'ASPTT plusieurs terrains, situés sur le site des Lavières, pour lui permettre de réaliser des équipements sportifs, sachant que les règlements du G.I.P. Social, de la Poste et France Télécom, auxquels adhère l'ASPTT, exigent, pour l'attribution de subventions à hauteur de 80 % des travaux engagés, que les terrains soient propriété de l'ASPTT ou fassent l'objet d'une convention de mise à disposition d'une durée minimale de 30 ans.

Les conventions actuelles ont bien été consenties pour une durée de 30 ans, renouvelables par tacite reconduction, et pour le prix symbolique de 1,52 euro.

A ce jour, l'ASPTT sollicite, dans les mêmes conditions, la mise à disposition de trois parcelles supplémentaires pour édifier d'autres constructions, à savoir :

- une parcelle de 950 m² pour la construction d'un nouveau cours de tennis couvert ainsi qu'une salle de fitness, remise en forme,
- une parcelle de 60 m² pour l'extension des vestiaires de football,
- et une parcelle de 45 m² pour l'extension du local à matériel attenant à la tribune.

Il est décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser M. le Maire à signer une seule convention regroupant l'ensemble des mises à disposition précédemment consenties et la présente demande, dans les mêmes conditions.

VOIRIE ENVIRONNEMENT

30 Quartier Foch/Société d'Equipement Vosgienne (SEV) : approbation du compte-rendu annuel d'activités 2008 et de l'avenant n°5 à la Convention Publique d'Aménagement

Après avoir entendu les explications de la représentante de la SEV, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- d'approuver le compte rendu d'activités de la SEV concernant le site du quartier Foch,
- d'approuver le bilan et le plan prévisionnel de trésorerie révisés à la date du 31/12/2008,
- d'autoriser la SEV à vendre les bâtiments 01 et 62,
- d'augmenter la participation de la Ville de 316 370 euros HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°5 à la Convention Publique d'Aménagement.

***** M. Chatelain quitte momentanément la séance.**

***** M. SIMON quitte la séance et donne pouvoir à Mme Beldico**

31 Dénomination de lieux

* Dans le cadre du programme de rénovation urbaine, de nouvelles voiries sont créées sur le quartier Foch en cours de réaménagement complet. Les quatre dénominations suivantes sont approuvées **à l'unanimité** : rue Raymond Savignac, rue Jules Chéret, Place Eugène Grasset et Square du Quartier Foch.

* Une première tranche des travaux menés par Chaumont Habitat pour édifier la nouvelle résidence Victor Hugo en lieu et place des anciennes cités d'urgence Issartel / Bassigny est en voie de finalisation. Afin de permettre de livrer les

premiers logements, il est nécessaire de numéroter chacun d'eux sur une rue à créer en prolongement de celle existante, à savoir la rue du Bassigny. Il est donc décidé, **à l'unanimité**, de ratifier une extension de la rue du Bassigny avec la numérotation correspondante.

32 Convention autorisant des travaux sur le domaine de la ville, sur les réseaux routier et ferroviaire desservant la Z.I. de la Dame Huguenotte

En 2008, l'assemblée a approuvé le projet de raccordement entre le giratoire de la Croix Coquillon et la RD 65 qui enjambe la voie ferrée et l'accès à la zone industrielle de la Dame Huguenotte. Afin de permettre la réalisation des ouvrages de franchissement de ces deux voies, il est nécessaire de transformer le réseau d'éclairage public de l'accès de la zone de la Dame Huguenotte et de raccourcir, sans impact sur le fonctionnement, le « tiroir » de l'embranchement voie ferrée de la zone.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne (DREAL) représentant l'Etat, maître d'ouvrage de cette opération, prendra en charge les études et travaux, tant du point de vue administratif et financier que du point de vue technique ainsi que toute étude afférente.

A l'unanimité, l'assemblée décide d'approuver ces modifications et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières d'études et à la réalisation des travaux de modifications de ces équipements.

33 Echange de parcelles forestières avec la Société Immobilière Agricole et Forestière du Val Barizien

A l'unanimité, il est décidé

- d'acquérir par voie d'échange des parcelles propriété de la Société Immobilière Agricole et Forestière du Val Barizien, représentée par M. Thierry SIMON et constituées des parcelles cadastrées section ZD n° 60 et C n° 115p, 180, 181 et 593 pour une surface totale de 7 ha 64 a 05 ca et une valeur (assiette foncière et valeur sylvicole) de 56 085,35 €

- de céder en contrepartie des parcelles propriétés communales et constituées des parcelles cadastrées section C n° 5, 121, 127 et 184 pour une surface totale de 6 ha 94 a 85 ca et une valeur (assiette foncière et valeur sylvicole) de 51 587,15 €

Eu égard à l'intérêt qui s'attache à régulariser cette transaction, il est convenu et accepté par le représentant de la SIAF du Val Barizien que cet échange se réalise sans attribution de soulte.

34 Location du droit de chasse : lot N°1 - bois du Fays - réduction du loyer

M. Pascal KLEIN, adjudicataire du droit de chasse du lot n°1, "bois du Fays", demande la révision de son loyer suite à l'aliénation par la Ville d'une partie des terrains constitutifs du lot au profit de l'Etat, pour asseoir le raccordement au RD10 de la déviation de la RN67.

A l'unanimité, il est décidé d'octroyer une diminution de 10% du montant du loyer annuel passant celui-ci de 1 250,90 € à 1 125,81 € hors indexation.

35 Inscription du sentier de randonnée « Mechineix » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

La Communauté de Communes du Pays Chaumontais, de par sa compétence « tourisme et loisirs » est à l'initiative de la création d'un sentier de randonnée à inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et passant au travers du massif forestier communal du bois des barres.

En tant que propriétaire des terrains d'assiette du sentier précédemment identifié (chemins ruraux et forestiers), **à l'unanimité**, le conseil valide l'itinéraire proposé en s'engageant à lui conserver son intérêt touristique.

Elle demande en conséquence à M. le Président du Conseil général de bien vouloir inscrire ces itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée institué par la loi du 22 juillet 1983 et autorise M. le Maire, à signer toute convention relative à cette affaire avec M. le Président du Conseil général.

36 Conventions de servitude pour le passage d'un réseau HTA - et convention d'occupation d'un terrain pour construction d'un transformateur -Station d'épuration des Abattoirs

La Ville a choisi, pour des raisons de sécurité, de séparer l'arrivée électrique commune aux Abattoirs et à la Station d'épuration du même nom. Aussi, le fait de changer de tarif implique qu'ERDF devra « détourner » la ligne électrique qui passe

au-dessus de la STEP et de la fumière des Abattoirs, laquelle présente un risque important lors d'interventions.

A l'unanimité, le conseil autorise M. le Maire à signer trois conventions de servitude de passage d'une part entre la Ville de Chaumont et ERDF pour l'implantation d'un nouveau poste transformateur et le détournement du réseau et d'autre part entre La Ville de Chaumont, ERDF et la société CAV 52, emphytéote et gestionnaire des abattoirs, pour le détournement du réseau.

Elles sont proposées sans indemnisation financière pour la Collectivité ou la société CAV52.

37 Convention d'assistance technique pour l'environnement

Le Conseil général de la Haute-Marne a décidé de poursuivre et de renforcer l'assistance technique qu'il apporte aux communes dans la gestion de leurs services publics eau et assainissement pour améliorer à la fois le confort des usagers et la qualité de l'environnement du département.

A l'unanimité, le conseil décide d'autoriser l'intervention de ce service départemental d'assistance technique, à raison de 0.27 euro par habitant, soit 6576,39 euros pour les années 2009 - 2010. Il donne aussi pouvoir à M. Le Maire pour signer la convention correspondante.

38 Convention pour le traitement des lixiviats du CSDU de Pagny-sur-Meuse sur le site de la station d'épuration d'En Buez

En raison d'un excédent de lixiviats du Centre de Stockage de Déchets Ultimes de Pagny sur Meuse (classe 2), la société SITA FD a sollicité la ville pour traiter son volume de lixiviats excédentaires. Les capacités de la station d'épuration d'en Buez permettant aisément le traitement de ces lixiviats, le conseil, **à l'unanimité**, autorise M. le Maire à signer une convention fixant les conditions techniques, administratives et financières du traitement des lixiviats dans les installations exploitées par le délégataire.

39 Réfection de la rue d'Alsace (entre la rue Anatole France et l'Avenue de la République)

Il est proposé d'exécuter les travaux suivants pour coût estimatif de 285 000 € TTC
Assainissement : Reprise des branchements eaux usées des particuliers
Voirie : Dépose et remplacement des bordures et réfection des trottoirs et de la voirie

Il est donc décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser M. le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert et à signer les pièces relatives au marché, de l'autoriser à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du conseil Régional, du Conseil Général et de l'Europe.

40 Réfection des garde-corps du passage piéton du viaduc

A l'unanimité le conseil décide de faire poser de nouveaux garde-corps en conformité avec les normes de sécurité pour un coût d'opération (étude, travaux et contrôle) estimé à 254 000,00 € HT. Le Réseau Ferré de France, propriétaire du Viaduc, procédera en coordination avec la Ville au renouvellement de l'étanchéité et de la protection mécanique du passage.

***** Retour de Monsieur CHATELAIN**

41 Réalisation de l'effacement des réseaux aériens rue Mareschal : convention financière

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de demander au Syndicat Départemental d'Electricité l'étude des travaux d'effacement des réseaux aériens rue Mareschal et s'engage à régler au Syndicat un forfait d'un montant de 1 000 € qui viendra en déduction de la participation demandée après la réalisation des travaux, lesquels feront l'objet d'une convention financière avec le SDEHM.

M. Paul FLAMERION ne prend pas part au vote.

42 Adhésion à l'ATMO Champagne-Ardenne

A l'unanimité, il est décidé d'adhérer à l'ATMO Champagne-Ardenne, à hauteur de 0.33€ par habitant, soit 8037,81 € par an.

SERVICES AU PUBLIC

43 Appel à projets ville : subventions aux associations

- dossier examiné après le point 19 -

44 Convention avec la Préfecture : partenariat avec la police pour la vidéoprotection

Le dispositif de vidéoprotection a fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 4 Juin 2009. Le dossier présenté à la commission spécialisée prévoyait une coopération avec les forces de police. Une convention régissant leurs rapports ne sera effective qu'après une période de fonctionnement d'au moins un mois.

Celle-ci prévoit :

- Le transfert des images les dimanches et jours fériés et la nuit à partir de 18 heures.
- La possibilité pour le poste de commandement du commissariat de prendre la main en cas d'infraction et/ou de comportements suspect
- L'accès aux enregistrements dans les conditions prévus par la loi.

A raison de **26 voix pour et 7 contre (Blondelle, Richard, Lefèvre, Gitton, Djanti, Debref, Gromek-Parker)** le conseil autorise M. le Maire à signer cette convention.

45 Modification du CA de Chaumont-Habitat

Par délibérations des 10 juillet et 06 décembre 2008, l'assemblée a désigné les représentants au conseil d'administration de Chaumont Habitat. Madame MONTIGNON, directrice du C.I.D.F.F. de Haute-Marne (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) ne faisant plus partie du C.D.I.F.F., Monsieur Emmanuel BON, actuel directeur est élu, **à l'unanimité**, pour la remplacer en qualité de personne qualifiée.

46 Renouveau du commerce chaumontais : reconduction du dispositif

L'opération Renouveau du Commerce a pour but d'atténuer le coût des crédits contractés par les bénéficiaires de prêts dans le cadre de la modernisation de leur établissement commercial de moins de 300 m².

Une convention entre les partenaires institutionnels (Ville de Chaumont - Conseil Général de la Haute-Marne, CCI et Chambre de Métiers de la Haute-Marne, UCIA) et des établissements bancaires octroyant des taux moindres a été signée le 22 novembre 1993.

Le fonds de bonification est arrivé à épuisement et les membres du Comité de Pilotage ont décidé de reconduire le dispositif et d'appeler chaque partie à abonder le fonds de bonification pour un total de 80 000 €, soit :

- Ville de Chaumont	= 40 000 € (50%)
- Conseil Général	= 16 000 € (20%)
- Chambre de Commerce et d'Industrie	= 12 000 € (15%)
- U.C.I.A.	= 8 000 € (10%)
- Chambre de Métiers	= 4 000 € (5%)

A l'unanimité, le conseil adopte ce dispositif. Il accorde 40 000 € à l'UCIA, gestionnaire du fonds de bonification d'emprunt, sur la durée de l'opération et qui sera versée, par tranches, à partir de 2010 en fonction des appels de fonds du gestionnaire et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

47 Redynamisation du commerce chaumontais : demande de subventions

La Ville de Chaumont, l'UCIA, la CCI Haute Marne et Dijon Congrexpo ont décidé d'unir leurs actions en faveur de la redynamisation du commerce et de l'artisanat chaumontais. Ces actions peuvent bénéficier des fonds d'intervention de sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC).

A l'unanimité, M. le Maire est autorisé à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FISAC pour l'ensemble des actions (ex : foire exposition, carte de fidélité, manager de centre ville, animations commerciales, etc...) et à en reverser les montants correspondants aux différents maîtres d'ouvrage après conventionnement.

48 Convention Allocation à la Gestion Locative Sociale entre la Ville et la DDASS

A l'unanimité, il est décidé d'autoriser M. le Maire à signer la convention entre la Ville de Chaumont et l'Etat représenté par Monsieur le Préfet du département de la Haute-Marne.

La Résidence Sociale Jeunes participe au programme de lutte contre les exclusions mis en place à l'égard des résidences recevant des personnes en difficulté d'insertion et peut bénéficier d'une aide à la gestion locative sociale.

49 Avenants aux conventions avec les associations CVB 52 - CFC - CMES

- dossier examiné après le point 19 suivi du N°43 -

50 Faciliter l'accessibilité des personnes handicapées aux sports

Pour répondre à la loi du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, la Ville de Chaumont souhaite favoriser la pratique des activités physiques et sportives auprès de celles-ci et permettre ainsi la rencontre des personnes dont le handicap est différent : cognitif, moteur, sensoriel et/ou psychique.

Le projet consiste à acquérir et mettre à disposition des fauteuils polyvalents, adaptés et homologués, pour l'accès aux pratiques sportives telles que le handball, le basket ball, le tir à l'arc etc... Le budget prévisionnel s'élève à 10 138 euros

A l'unanimité, il est décidé d'approuver la réalisation du projet et son plan de financement et d'autoriser M. le Maire à solliciter le CNDS, co-financier du projet.

51 Annulation de la subvention ECAC Handball

Une subvention de 700 € a été attribuée à l'ECAC Handball pour la manifestation « accueil des délégations étrangères. Suite à des difficultés financières, l'association n'a pu mettre en place cette manifestation.

Aussi, il est décidé, **à l'unanimité**, d'annuler cette subvention.

52 Réalisation d'un terrain de football synthétique

Le 26 juin 2008, l'assemblée a décidé de réaliser un terrain de football synthétique sur le site des Lavières. Pour des raisons d'économie d'échelle, le projet est réorienté et consiste à réaliser un terrain de football synthétique, aux normes fédérales et homologables par la Fédération Française de Football en catégorie 4, sur le terrain gazonné nommé Pierre Flamion - site Dodin - route de la Z.I. de la Dame Huguenotte à Chaumont, cadastré section D n° 538, d'une superficie de 2 ha 90 ca. Le coût global de réalisation du projet, y compris la maîtrise d'œuvre est estimé à 952 360 € TTC.

Dans les crédits 2009, un montant de 774 434 € a été réservé à cet effet, référencé au compte Footsynth 2312 STE420 terrain de foot synthétique Dodin - super opération 1307. Il manque par conséquent 177 926 € à inscrire sur le budget 2009.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	En pourcentage	en valeur
Conseil régional via l'association du pays de Chaumont	20 %	159 258 €
Département FAV *	22,22 %	176 939 €
CNDS	20 %	159 258 €
F.F.F. (F.A.F.A) base plafonnée	10 %	79 629 €
Ville	27,78 %	221 203 €
Montant total H.T. et en %	100 %	796 287 €
F.C.T.V.A.		147 444 €
Financement TVA ville		8 629 €
Montant total TTC	100 %	952 360 €

* FAV 2008 - arrêté 2008 - 02045 du CG52 égal à 123 894 €

Soit 20 % de 619 470 € HT - complément FAV 2009 : 30 % de 176 817 € soit 53 045 €
La recherche des entrepreneurs prendra la forme d'un appel d'offres ouvert à hauteur de 768 785 € HT.

Les travaux seront attribués dans le cadre d'une procédure unique de mise en concurrence traitée à marchés séparés.

A l'unanimité, il est décidé

- D'approuver le plan de financement du projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à la réalisation du projet auprès des différents partenaires et à signer tout acte s'y rapportant.

53 Mise en place du dispositif chèque sport

L'objectif du chèque sport est de faire bénéficier les Chaumontais, sans limite d'âge, d'un tarif privilégié pour une pratique dans des associations sportives chaumontaises. Le dispositif sera mis en place en septembre 2009.

Le chèque sport sera valable pour l'inscription dans une association sportive à condition qu'elle soit accompagnée de la souscription d'une licence permettant la pratique de la compétition (licence des fédérations délégataires et des fédérations affinitaires réunissant ces conditions). Il ne sera pas valable pour la pratique du

sport loisir. Ces conditions sont celles actuellement en vigueur pour le calcul des subventions de fonctionnement.

A raison de 28 voix pour, 3 voix contre (Blondelle, Richard, Djanti), 1 abstention (M. Lefèvre), sachant que M. Gitton ne prend pas part au vote, il est décidé d'autoriser M. le Maire à mettre en place ce dispositif.

AFFAIRES CULTURELLES

54 Convention de partenariat entre la ville et la MJC - avenant financier 2009

Une nouvelle convention de partenariat triennale entre la Ville et la Maison des Jeunes et de la Culture mentionne les orientations principales que la Ville entend apporter à son action socio-éducative et culturelle, ainsi que les orientations principales de la Maison des Jeunes et de la Culture, conformément à l'article 2 de leurs statuts.

Elle précise également les dispositions financières et les conditions dans lesquelles la Ville s'engage à participer à la mise en place d'actions programmées par l'Association.

Un avenant financier indiquera chaque année le montant des subventions accordées à la structure associative.

En 2009, sont prévus 76.000 € pour les actions et projets et 4.000 € pour l'aide aux adhérents de moins de 20 ans.

Un avenant n°2 sera proposé au prochain conseil afin de finaliser l'aide de la Ville pour le dossier « coordination/vie associative » présenté par la M.J.C. dans le cadre de l'appel à projets.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat triennale ainsi que l'avenant financier pour l'année 2009 avec la Maison des Jeunes et de la Culture sachant que **la convention est adoptée à l'unanimité et l'avenant financier à raison de 26 voix pour et 7 voix contre (Blondelle, Richard, Lefèvre, Gitton, Djanti, Debref, Gromek-Parker),**

55 Valorisation du patrimoine - Inscription et classement au titre des monuments historiques d'objets d'art

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Champagne-Ardenne propose l'inscription et le classement, au titre des monuments historiques, d'une liste importante d'objets déposés soit à la Basilique Saint-Jean-Baptiste, au Cimetière de Clamart, à l'église paroissiale Saint-Martin à Brottes ou encore à l'église paroissiale Saint-Aignan au faubourg de Reclancourt.

A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à donner son accord pour le classement, au titre des monuments historiques, de la liste de tous ces objets.

56 Tarif des concerts exceptionnels

La ville de Chaumont organise des concerts payants de plein air concernant un public à caractère largement familial.

A l'unanimité, il est décidé de maintenir le tarif de 5 € pour ces manifestations et d'accorder la gratuité pour les enfants de moins de dix ans.

57 Feu d'artifice du 13 juillet : convention avec la SNCF

Afin de mettre en valeur le viaduc de Chaumont, ouvrage d'art emblématique de notre ville, il a été décidé que le feu d'artifice du 13 juillet serait organisé sur le site même du viaduc. La société JSE a été retenue et proposera un feu d'artifice musical.

A l'unanimité, il est décidé d'autoriser le Maire, à signer une convention avec la SNCF, gérant de l'infrastructure déléguée. Celle-ci comprend notamment un coût estimatif des travaux ferroviaires connexes et des prestations ferroviaires de l'ordre de 3100 euros HT.

58 Tarifs du conservatoire municipal de musique

Ces tarifs, auxquels est appliquée une hausse de l'ordre de 3%, sont approuvés à **l'unanimité.**

59 Avenant financier 2009 de la DRAC Champagne-Ardenne à la convention triennale de scène conventionnée

Une convention pluriannuelle d'objectifs 2007-2008-2009 intitulée « Le Nouveau Relax - scène conventionnée de Chaumont pour les écritures artistiques d'aujourd'hui » a été signée le 9 octobre 2007 conjointement par l'Etat, la Région Champagne Ardenne, la Ville de Chaumont et le Directeur de l'établissement.

Au titre de l'exercice 2009, la demande de soutiens financiers s'élève à :

- 60 000 € pour la programmation,
- 6 000 € pour la résidence de la Compagnie Les Décisifs,
- 2 400 € pour le PAG Corps en création (H)and(S) mené par la Cie les Décisifs,
- 3 000 € pour le PAG Opéra et Marionnettes mené par Orphée Théâtre.

A l'unanimité, il est décidé de solliciter ces subventions et d'autoriser M. le Maire à signer les avenants correspondants.

60 Tarifs de la billetterie du Nouveau Relax au 1er sept 2009

Les tarifs de billetterie sont inchangés depuis l'ouverture du Nouveau Relax - Scène conventionnée, soit en 2005. Il est donc décidé, **à l'unanimité**, d'approuver les modifications proposées.

61 Tarifs des ateliers de pratique artistique : saison 2009-2010

Des ateliers de pratique artistique sont proposés au public du Nouveau Relax - Scène conventionnée de Chaumont en lien direct avec la programmation.

Ces ateliers nécessitent une tarification particulière du fait de leur spécificité Celle-ci est approuvée **à l'unanimité**.

62 Convention avec le SGAR

Afin de permettre aux fonctionnaires et agents de l'Etat en Champagne Ardenne d'avoir un accès privilégié à des manifestations culturelles, au spectacle vivant et de découvrir la création artistique contemporaine, le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) et le Nouveau Relax - Scène conventionnée de Chaumont renouvelle la convention fixant une tarification préférentielle pour 2009/2010.

Une réduction de 5 € sur les billets ou 13 € sur les abonnements est consentie à l'agent de l'Etat et à un accompagnateur de son choix.

L'Etat financera 800 € versés dès la signature. Si l'ensemble des réductions s'élève à un montant supérieur, une facture sera émise par la Ville et au-delà de 1 500 €, l'accord préalable de la préfecture de région devra être sollicité.

A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

63 Exposition Dévotion baroque 2009 : demandes de subventions

Dans le cadre de ses missions de recherche, de progrès de la connaissance et de diffusion au public de ses collections, le musée prépare une grande exposition, pour le 5 décembre 2009, intitulée *Dévotion baroque, les trésors d'une collectionneuse chaumontaise*, qui comprendra une sélection d'œuvres inédites allant de la fin du XVI^e au XVIII^e siècle.

Cette exposition sera complétée par des cartels et panneaux et accompagnée d'une exposition-dossier sur la restauration d'une des sculptures et un catalogue sera édité.

A l'unanimité, il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide des partenaires habituels (DRAC, Conseil Régional, Conseil Général) et également l'aide de la DRAC pour les quatre dernières restaurations entreprises.

64 Compte rendu des actes passés par le Maire

Monsieur le Maire rend compte des actes accomplis en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations du conseil municipal des 16 mars et 06 décembre 2008.

Le conseil prend acte.

La séance est levée à 15 h 05.

A Chaumont, le 27 Juin 2009

Pour le Maire,

Le Directeur Général des Services,

Jean-Michel Zupan